



Compte rendu de séance du conseil municipal du 18 décembre 2025

Etaient présents : Mesdames Stéphanie Jourdil, Nathalie Pouillet, Catherine Cuenot, Emmanuel Vergon Tripard, Messieurs Jean-Pierre Bringard, Emmanuel Echemann, Cédric Girod, Régis Garnier, Arnaud Doyen.

Avaient donné procuration : Sandrine Demouge à Jean-Pierre Bringard

Etaient excusés : Gisèle Vallon, Gérard Jacob, Christian Roy

Etait absente non excusée : Stessie Leprêtre.

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Nombre de présents : 8 - Nombre de votants : 8

Le Conseil municipal désigne Arnaud Doyen en tant que secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est :

- Subvention à l'école communale
- Autorisation de dépenses d'investissement pour 2026
- Bail emphytéotique ateliers communaux
- Charte des bonnes pratiques de la zone de la Noye
- Questions diverses

Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au Maire

Aucune

Décision(s) prise(s) par délégation de l'assemblée au bureau municipal

Aucune

Subvention à l'école communale d'Anjoutey pour un voyage Laize dans le Mâconnais

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'aide financière de l'école communale d'Anjoutey.

Les élèves scolarisés en CE2-CM2 vont effectuer un voyage pédagogique à Laize dans le Mâconnais. 13 élèves d'Anjoutey sont concernés.

Monsieur le Maire propose une subvention exceptionnelle de 260 euros, soit 20 euros par élève d'Anjoutey scolarisé en CE2-CM2. Ces 260 euros sont à verser uniquement aux élèves d'Anjoutey.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition.

Autorisation de dépenses d'investissement pour 2026

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à procéder jusqu'au vote du Budget Primitif 2026 de la Commune (et au plus tard au 15 avril 2026) à l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement 2026 dans la limite du quart des crédits ouverts au Budget Primitif 2025.

| Chapitres | Articles | Budget 2025 | Crédits pouvant être ouverts |
|---------------------------------------|--|-------------|------------------------------|
| 20 Immobilisations incorporelles | 2031 : Frais d'études | 13 000,00€ | 3 250,00€ |
| 204 Subventions d'équipements versées | 2041482 : Subventions d'équipements versées aux communes (bâtiments) | 2 750,00€ | 687,50€ |
| 21 Immobilisations Corporelles | 2111 : Terrains | 2 000,00 € | 500,00€ |
| | 2117 : Forêts | 22 700,00€ | 5 675,00€ |
| | 2128 : Agencements | 1 800,00€ | 450,00€ |
| | 21312 : Bâtiments scolaires | 5 470,00 € | 1 367,50€ |
| | 21316 : Cimetière | 18 000,00€ | 4 500,00€ |
| | 21318 : Autres bâtiments publics | 150 760,00€ | 37 690,00€ |
| | 2138 : Autres constructions | 4 823,00 € | 1 205,75€ |
| | 2152 : Installation de voirie | 54 852,30 € | 13 713,07€ |
| | 2158 : Autres matériel | 2 400,00 € | 600,00€ |
| | 2188 : Autres immobilisations corporelles | 1 000,00 € | 250,00€ |

Bail emphytéotique ateliers communaux

Le bail emphytéotique concerne l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur les toits des ateliers communaux.

Coop Solaire Nord Franche-Comté est une société créée en 2022 à Bavilliers et qui a pour objet de produire de l'électricité solaire photovoltaïque "citoyenne" sur de grandes toitures de bâtiments situés dans le Nord Franche-Comté (publics et privés). Tous les associés sont actuellement bénévoles. Coop Solaire est membre du réseau national Energie Partagée.

Aux ateliers communaux d'Anjoutey, Coop Solaire louera pendant 25 ans à la commune d'Anjoutey la toiture des ateliers municipaux via un bail civil ou emphytéotique. Une promesse de bail a été signée en 2024. Cette toiture accueille des panneaux solaires photovoltaïques en sur-imposition (99 kWc, 500 m² environ). L'électricité produite sera vendue à EDF Obligation d'Achat et dans la mesure du possible, les associés de la Coop souhaiteraient pouvoir faire une opération d'autoconsommation collective pour fournir de l'électricité à des particuliers, collectivités, entreprises situés à proximité de la centrale solaire (zonage réglementé).

Monsieur le Maire propose un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans. Le bail est consenti et accepté moyennant une redevance annuelle fixée à sept cent cinquante euros (750,00 euros). (Si de la TVA devrait être versée par le bailleur sur ces 750 euros, le loyer sera augmenté de la TVA donnée par le bailleur). Ce montant est actualisé chaque année. Une redevance supplémentaire est versée en fonction des recettes annuelles Coop Solaire Nord Franche-Comté sur le site géographique des ateliers communaux d'Anjoutey.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le tarif de location
- autorise le Maire à signer le contrat de location susmentionné

Charte des bonnes pratiques de la zone de la Noye

Monsieur le Maire présente une charte de bonnes pratiques à utiliser à la zone d'activités de la Noye à Anjoutey.

La Commune d'Anjoutey a le souci d'une bonne harmonie entre les actions sportives et industrielles (le vivre ensemble) et de la qualité de l'environnement de la zone d'activités de la Noye.

Les espaces concernés sont affectés à l'activité sportive, à l'activité économique artisanale, industrielle, commerciale et de services.

Afin d'avoir une harmonie entre les différentes activités (sportives, industrielles), d'avoir un lieu agréable, de donner envie aux enfants et adultes de participer ou de pratiquer de manière pérenne des activités sportives ou de loisirs, développer l'attractivité de la commune d'Anjoutey, il est utile d'établir une charte de bonnes pratiques sur la zone d'activités.

Cette charte de bonnes pratiques permet de fixer des règles claires et de donner des bonnes pratiques en matière de voirie et stationnement, de gestion des déchets, de nuisance sonore, d'enseignes et de publicité, ainsi que d'entretien des espaces privés et communs.

Après examen, discussion et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve cette charte et en rend l'application obligatoire pour tous les propriétaires, ainsi que les locataires, exploitants et occupants des parcelles comprises dans la zone d'activités
- Autorise Monsieur le Maire à signer la présente charte

Questions diverses

Tour de table des Elus

Sos calvaires (association nationale création d'une antenne à Belfort – étudiants en formation » nettoyage pierre et peintures support noir - Défraiement repas, produits de nettoyage, location échafaudage – calvaire, croix du village et croix du cimetière

Le vote du CFU 2025 et du BP 2026 sera fait après l'installation du conseil municipal fin mars 2026. Il serait le 16 avril (vacances scolaires) ou le 23 avril 2026.

Nouvelles de la Commune (y compris service technique)

Suite à des malfaçons au site de renaturation, SNCF fera de nouvelles étude en 2026 (par un nouveau bureau d'études) et des travaux devraient être en 2027.

Secrétariat de mairie

Rappels sur les réunions faites par les Elus dans leur cadre de leur fonction d'élu communal

Travaux

Des travaux faits sont : parking salle, place stationnement PMR au centre de loisirs, WC PMR salle, armoires électriques de l'éclairage public, bardage des vestiaires du stade, étude sols et étude de pollution aux ateliers communaux

Des travaux en cours sont : construction au gîte logement communal

Les restes à réaliser sont : ...

Vie sociale

Manifestations

Les voeux de 2026 sont le dimanche 18 janvier 2026 à 11h à la salle communale.

Dates des BM et CM à venir :

Dates des bureaux municipaux 2026 :

- 15 janvier, 5 février, 5 mars

Dates du Conseil municipal 2025 :

- 19 février 2026

Rappels sur des dates du mois à venir

Les sujets ayant été épuisés, fin du conseil municipal à 22h00.